

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2010 :

### COMPTE RENDU

L'an deux mil dix, le jeudi 8 avril 2010 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> avril 2010, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, BEAUTE, JOUGLET, LEROUX, NEON, THONG

Messieurs ALLETON, BLIN, BRUNET, DELAFOY, CORRE, LISEMBART, LANELUC, VINCENT, LEROY,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs, GARNIER, GOYET, POULAIN, PLEUVRY, PARIS, HUBERT,

ABSENTE EXCUSEE : Mme PEYRELADE,

#### POUVOIRS :

- M. POULAIN donne pouvoir à M. ALLETON,
- M. GARNIER donne pouvoir à M. DELAFOY,
- M. GOYET donne pouvoir à M. LISEMBART,
- M. PLEUVRY donne pouvoir à M. BLIN,
- Mme PEYRELADE donne pouvoir à Mme JOUGLET,
- M. PARIS donne pouvoir à M. BRUNET,

Secrétaire de séance : M. Jacques VINCENT

M. Le Maire indique que quatre points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- lotissement Taillis Pressoir : Vente de terrain à M. et Mme RAGOT Lionel,
- ZAC des Hunaudières : acquisition de terrain,
- Vente de terrain à M. et Mme TAUGOURDEAU,
- Création d'un poste d'Adjoint Technique.

Le compte rendu de la séance du 18 mars 2010 est considéré comme approuvé.

### I)FINANCES

#### 1-IMPOTS LOCAUX 2010 - PROPOSITION DE VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget présenté tient compte d'une augmentation des taux de 3%. Le produit attendu s'élève à 1 278 631€ comprenant :

- Produit fiscal attendu au titre des impôts ménages (TH, FB, FNB) : 828 212€
- Produit fiscal attendu au titre de la compensation relais : 450 419€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les taux en 2010 à savoir

- ▣ Taxe d'habitation..... 9,98 % (contre 9,69%)
- ▣ Foncier bâti ..... 16,59 % (contre 16,11%)
- ▣ Foncier non bâti..... 35,72 % (contre 34,68)
- ▣ Taux compensation relais..... 13,23 %

Adopté à l'unanimité.

M. LISEMBART et M. DELAFOY interviennent en précisant que l'augmentation des taux se justifie par les investissements à venir et l'adhésion future à une structure intercommunale ;

M. LISEMBART précise que cette augmentation de 3% a été traduite en valeur réelle ce qui est plus parlant.

Pour un couple sans enfant sur la base d'une maison type : une augmentation de 9€ sur la taxe d'habitation et 9€ sur la taxe foncière (calcul effectué sur les valeurs locatives 2009)

Pour un couple avec deux enfants sur la base d'une maison type : une augmentation de 7€ pour la taxe d'habitation et 8€ pour la taxe foncière (calcul effectué sur les valeurs locatives 2009)

## 2-TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : PROPOSITION DU VOTE DU TAUX 2010

La commune est appelée à voter un taux et non plus un produit attendu inscrit directement au budget. Les bases prévisionnelles 2010 sont de 2 888 470 contre 2 748 809 l'an passé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer ce taux à 10,00 % pour obtenir un produit de 288 847€.

Adopté à l'unanimité.

## 3- DELIBERATION RELATIVE AU VIREMENT BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES - BUDGET COMMUNE :

Le groupe ALTAREA va procéder au versement d'une somme de 50 000€ sur le budget ZAC des Hunaudières afin d'apporter son soutien aux actions spécifiques en relation avec le monde associatif, scolaire et périscolaire.

Cette somme sera versée au compte 7718 du budget ZAC des Hunaudières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reverser ces 50 000€ sur le budget Commune en effectuant l'opération comptable suivante :

- débit de 50000€ au compte 6522 du budget ZAC des Hunaudières,
- Crédit de 50 000€ du compte 7551 commune intitulé comme suit : excédent des budgets annexes à caractère administratifs.

Adopté à l'unanimité.

## 4-DELIBERATION RELATIVE AU VERSEMENT EXCEPTIONNEL DU BUDGET ANNEXE ZAC DES HUNAUDIERES AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE.

Dans le cadre de la préparation budgétaire et compte tenu des investissements à venir sur le budget général de la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :  
procéder à un virement de 500 000€ du budget ZAC de Hunaudières au Budget général de la collectivité.

L'opération comptable est la suivante :

- débit de 500000€ au compte 6522 du budget ZAC des Hunaudières,

-Crédit de 500 000€ du compte 7551 commune intitulé comme suit : excédent des budgets annexes à caractère administratifs.  
Adopté à l'unanimité.

#### **5) TAXE D'ASSAINISSEMENT - TARIFS 2010**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la taxe d'assainissement 2010 à 1,45 € le m3 d'eau consommé, comme pour l'année 2009.  
Adopté à l'unanimité.

#### **6) TARIF TAXE DE RACCORDEMENT AUX EGOUTS 2010.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la taxe de raccordement, à 1180€ comme pour l'année 2009, si le branchement est réalisé en même temps que la construction du réseau.  
En cas de branchement réalisé depuis un réseau existant, le pétitionnaire paiera la totalité des frais de raccordement entre la parcelle et le réseau.  
Adopté à l'unanimité.

#### **7-DELIBERATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Par délibération en date du 4 mars 2010, nous avons délibéré pour attribuer aux associations la somme global de 43460€.

Compte tenu du reliquat de subvention d'ALTAREA pour 2009 soit 48 914,26€, il a été décidé d'imputer 9320€ supplémentaire sur le compte 6574 en fonctionnement et de balancer le reliquat soit 39 594,26 en investissement afin de financer des actions spécifiques en relation avec le monde associatif, scolaire et périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération en date du 4 mars et d'allouer au compte 6574 la somme de 52 780€  
Adopté à l'unanimité.

#### **8- PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2010 - ASSAINISSEMENT**

##### ? Section d'exploitation

- Recettes..... 368 482€  
- Dépenses..... 368 482€

##### ? Section d'investissement

- Recettes..... 1 345 906€  
- Dépenses..... 1 345 906€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Adopte à l'unanimité le budget assainissement pour l'année 2010  
Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication.

#### **9-PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2010 - COMMUNE**

##### ? Section de fonctionnement :

- Recettes..... 3 476 861€  
- Dépenses ..... 3 476 861€

##### ? Section d'investissement

- Recettes..... 3 791 442€

- Dépenses ..... 3 791 442€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Adopte à l'unanimité le budget commune pour l'année 2010  
Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

#### **10-PROPOSITION DE BUDGETS ANNEXES 2010**

##### -ZAC de Bel Air

###### ? Section d'exploitation

- Recettes ..... 43 231,40€

- Dépenses ..... 43 231,40€

###### ? Section d'investissement

- Recettes ..... 0€

- Dépenses ..... 0€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Adopte à l'unanimité le budget annexe ZA de Bel Air pour l'année 2010  
Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

##### -ZAC des Hunaudières

###### Fonctionnement

Recettes ..... 11 469 045€

Dépenses ..... 11 469 045€

###### Investissement

Recettes ..... 10 150 343€

Dépenses ..... 10 150 343€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Adopte à l'unanimité le budget de la ZAC des Hunaudières pour l'année 2010.  
Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

##### -Lotissement Taillis Pressoir

###### Fonctionnement

Recettes ..... 2 562 218€

Dépenses ..... 2 562 218€

###### Investissement

Recettes ..... 2 052 330€

Dépenses ..... 2 052 330€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Adopte à l'unanimité le budget du Taillis Pressoir pour l'année 2010  
Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

#### **11) délibération relative à l'autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement de la garderie et d'extension du restaurant scolaire**

Par délibération en date du 25 mars 2009, nous avons ouvert une autorisation de programme d'un montant de 385 000€.

Les travaux n'ayant pas été réalisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le montant de l'autorisation de programme soit 360 000€ réparti comme suit :

- CP 2010 : 60 000€ au compte 2031
- CP 2010 : 300 000€ au compte 2313

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Les recettes envisagées sont les suivantes :

▸ Subventions : 78500 euros Conseil Général, 48 000€ en DGE et 10 000€ de réserve parlementaire soit 136 500€

- Autofinancement : 223 500€

Cette autorisation de programme fait toujours l'objet de l'opération N°246.

Adopté à l'unanimité.

## 12) Délibération relative à l'autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement Route de Brette les Pins.

Par délibération en date du 25 mars 2009, nous avons ouvert une autorisation de programme d'un montant de 592 573€.

Compte tenu de la programmation budgétaire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le montant de l'autorisation de programme soit 580 254€ réparti comme suit :

- CP 2008 : 1365€ au compte 2031
- CP 2009 : 18 311euros au compte 2031 et 318 943 euros au compte 2318,
- CP 2010 : 2135 euros au compte 2188 et 239 500€ au compte 2318.

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

▸ Autofinancement : 580 254€

Les dépenses font toujours l'objet de l'opération N°123 »

Adopté à l'unanimité.

## 13) délibération relative à l'autorisation de programme pour l'aménagement de la salle multi-sports :

Par délibération en date du 25 mars 2009, nous avons ouvert une autorisation de programme d'un montant de 900 000€.

Les travaux n'ayant pas été réalisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le montant de l'autorisation de programme soit 1 288 312€ € réparti comme suit :

- CP 2009 : 1002€ au compte 2031
  - CP 2010 : 87 310€ au compte 2031
  - CP 2010 : 1 200 000€ au compte 2313.

Les recettes envisagées sont les suivantes :

- Subvention Pays : 37500€
- Fédération de tennis : 12 000€
- DGE : 50 000€
- Autofinancement : 1 188 812€

Cette autorisation de programme fait toujours l'objet de l'opération N°247 »

Adopté à l'unanimité.

#### **14-DEPOT DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

Chaque année, une enveloppe provenant de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière est à répartir entre les communes et les groupements de communes de moins de 10.000 habitants, détenant la compétence en matière de voiries communales, de transport en commune et de parcs de stationnement. Il appartient au Conseil général d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à M. Le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes.

Les opérations éligibles à cette aide concernent la présentation de projets ayant trait à la sécurité et la circulation routière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du département pour l'opération relative à la pose de feux rouges « intelligents » sur la route de Mulsanne et de décider l'engagement de cette opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **II) URBANISME ET ECONOMIE :**

##### **1-VENTE COMMUNE DE RUAUDIN A M.BELONCLE :**

La collectivité souhaite vendre à M. BELONCLE Dominique, 12 rue du Taillis la parcelle Section AI N°166 d'une superficie de 55m<sup>2</sup> au prix de 38€ le m<sup>2</sup> afin de lui permettre l'accès à son garage conformément à l'avis des domaines,

Le bornage a été réalisé par M. LINDET

L'acte authentique sera signé chez Maître PERON, Notaire à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.

Une promesse de vente a été signée le 31 mars 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à vendre à M. BELONCLE Dominique, 12 rue du Taillis la parcelle Section AI N°166 d'une superficie de 55m<sup>2</sup> au prix de 38€ le m<sup>2</sup> afin de lui permettre l'accès à son garage conformément à l'avis des domaines, et l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, notaire à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.**

**Adopté à l'unanimité.**

##### **2-VENTE DE LA COMMUNE A MME PRUNIER :**

La collectivité souhaite vendre à Annick Prunier, résidant rue du Veil Hêtre, la parcelle section AM N° 313 superficie de 109 m<sup>2</sup> au prix de 14,35€ le m<sup>2</sup> afin de faciliter l'accès à son garage conformément à l'avis des domaines,

Le bornage a été réalisé par M. LINDET.

L'acte authentique sera signé chez Maître PERON, Notaire à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.

Une promesse de vente a été signée en date du 1<sup>er</sup> avril 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à vendre à Annick Prunier, résidant rue du Veil Hêtre, la parcelle section AM N° 313 superficie de 109 m<sup>2</sup>**

au prix de 14,35€ le m2 afin de faciliter l'accès à son garage conformément à l'avis des domaines , et l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, notaire à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.

**Adopté à l'unanimité**

### **3- VENTE A M.et Mme PATRY-ZAC DES HUNAUDIERES:**

Suite à la demande de M et Mme PATRY, la collectivité souhaite vendre la parcelle AP 356 d'une superficie de 763 m2 à M. et Mme PATRY, résidant les Godries au prix de 12€ le m2 conformément à l'avis des domaines.

Une promesse de vente a été signée en date du 31 mars 2010.

Le bornage a été réalisé par M. LINDET.

L'acte authentique sera signé chez Maître CAROLE FOUQUET FONTAINE, Notaire à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à vendre à M et Mme PATRY, la parcelle AP 356 d'une superficie de 763 m2 à M. et Mme PATRY, résidant les Godries au prix de 12€ le m2 conformément à l'avis des domaines, et l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître FOUQUET-FONTAINE, notaire à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.**

**Adopté à l'unanimité**

### **4-ANNULATION VENTE A CHAVIGNY**

Par délibération en date du 23 octobre 2008, nous avons décidé de vendre au groupe Chavigny, la parcelle cadastrée AP 311 pour une superficie de 19547 m2 au prix de 30€ HT.

Par courrier en date du 18 février 2010, Melle Chavigny nous a fait part de son souhait de ne pas donner suite à cette réservation. L'arrêté de retrait de permis de construire a été notifié le 4 mars 2010

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'annulation de cette vente.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **5-ZAC DES HUNAUDIERES- VENTE A la SCI MG2P**

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC des Hunaudières, il est proposé de vendre à la SCI MG2P ou toute entité qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée AP 261 d'une superficie de 3022m2 sur laquelle figure un bâtiment existants de 800m2 au prix forfaitaire global de 156000€ conformément à l'avis des domaines. Une promesse de vente a été signée en date du 26 mars 2010.

Le bornage a été réalisé par M. LINDET,

L'acte authentique sera établi chez Maître CAROLE FOUQUET FONTAINE, notaire à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à vendre à la SCI MG2P ou toute entité qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée AP 261 d'une superficie de 3022m2 sur laquelle figure un bâtiment existants de 800m2 au prix forfaitaire global de 156 000€ conformément à l'avis des Domaines et l'autoriser à signer l'acte de vente et**

toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, FOUQUET-FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.  
Adopté à l'unanimité

#### **6- ZAC des HUNAUDIERES - VENTE A M. VIOT**

Par délibération en date du 29 mai 2008, nous avons décidé de vendre à M. VIOT DAVID résidant 4 allée Albert Londres à ANGERS ou toute entité qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée AP n° 297 d'une superficie de 5 399 m<sup>2</sup> au prix de 90 € HT le m<sup>2</sup>, et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, FOUQUET FONTAINE, notaires à PARIGNE-L'EVEQUE, et de limiter le délai de construction des bâtiments à 12 mois à compter de la signature du compromis de vente.

Le bornage a été réalisé par le Cabinet LINDET.

Par délibération en date du 18 mars 2010, il a été constaté qu'en raison de difficultés administratives, ce délai n'a pu être tenu. Le conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée AP n° 97 d'une superficie de 5 399 m<sup>2</sup> au prix de 90 € HT le m<sup>2</sup>, et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, notaires à PARIGNE-L'EVEQUE,

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de cette délibération.

Je vous demanderai de bien vouloir modifier la délibération comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à M. VIOT DAVID ou toute entité qui s'y substituerait la parcelle cadastrée AP n° 297 d'une superficie de 5 399 m<sup>2</sup> au prix de 90 € le m<sup>2</sup> HT, et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, notaire à PARIGNE-L'EVEQUE. Les frais étant à la charge de l'acquéreur.

De limiter le délai pour la signature de l'acte authentique à 12 mois à compter de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### **III-AFFAIRES GENERALES**

#### **1-BAIL LOGEMENT AU DESSUS DE LA POSTE:**

Par délibération en date du 17 décembre 2009, nous avons décidé de louer le logement situé au dessus de la poste pour un loyer de 550€. Ce loyer sera révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant pour une durée de trois ans (renouvelable) à compter du 3 avril 2010, date d'entrée dans les locaux du locataire.

Adopté à l'unanimité.

#### IV)-DELEGATIONS :

##### BUDGET COMMUNE

Les membres du Conseil prennent acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations :

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
01/04/2010	TORTEVOIS SIMON	Travaux logement de fonction	<b>4385€</b>
22/03/2010	BARBE DEVAUX	Entretien bâtiment école primaire/maternelle- bibliothèque	<b>6838,48€</b>
16/03/2010	SCREG OUEST	Voirie accès salle polyvalente-Rte Parigné....	<b>38040,33€</b>
16/03/2010	SCREG OUEST	Suppression bac à sable enrobés bordures allée piétonnière...	<b>6248,48€</b>
25/02/210	GREMY PASCAL	Réfection faitage en métal suite sinistre	<b>5856,72€</b>

#### V) lotissement Taillis Pressoir : Vente de terrain à M. et Mme RAGOT Lionel,

Conformément à l'article 11 de la loi N° 95-127 du 8 janvier 1995 relative aux cessions d'immeuble ou droits réels immobiliers par les collectivités locales de plus de 2000 habitants, le conseil municipal doit délibérer sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles en vue de l'avis des domaines,

Vu que le terrain est destiné à la construction d'une maison individuelle,

Vu l'avis favorable des domaines ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre le lot N° 32 d'une superficie de 844m<sup>2</sup> cadastrée AO N°220 pour un montant de 63 511, 71 € HT, majoré du taux de la TVA en vigueur à la signature de l'acte définitif, à Monsieur et Madame RAGOT Lionel, résident 11 Chemin du Midi 72330 CERANS-FOULLETOURTE.**

**L'acte authentique sera signé chez Maître PERON, notaire à PARIGNE-L'EVEQUE.**

## **VI) ZAC DES HUNAUDIERES : ACQUISITION DE TERRAIN**

Dans le cadre de la maîtrise foncière des terrains situés dans la ZAC des Hunaudières, la Commune souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AP n° 130 d'une superficie totale de 2 960 m<sup>2</sup>, située en bordure de la RD 338, au lieu-dit « Les Hunaudières », appartenant aux Consorts FROGER, au prix de **13 € H.T./ le m<sup>2</sup>**.

Compte tenu de l'avis favorable des Domaines,

L'acte authentique sera établi chez Maître PERON, notaire à PARIGNE L'EVEQUE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Décide d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée AP n° 130 d'une superficie totale de 2 960 m<sup>2</sup> au prix de 13 € H.T./ le m<sup>2</sup>, et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, notaire à PARIGNE-L'EVEQUE,  
Adopté à l'unanimité.**

## **VII)-Vente de terrain à M. et Mme TAUGOURDEAU,**

Le rétablissement de la RD 142 (Route de Brette-les-Pins) au dessus de l'Autoroute A 28 a nécessité le déplacement de la Voie Communale n° 10 faisant limite de Commune avec BRETTE-LES-PINS. Monsieur et Madame TAUGOURDEAU Jean-Marc demeurant 13 Rue des Jonquilles 72230 RUAUDIN, propriétaires des parcelles riveraines, ont souhaité acquérir ce délaissé soit pour ce qui concerne la Commune de RUAUDIN, la parcelle cadastrée C n° 2399 au lieu-dit « La Pièce de la Croix », d'une superficie de 155 m<sup>2</sup> ainsi qu'il résulte du document d'arpentage établi le 7 décembre 2009 après bornage du terrain réalisé par M. SUARD, géomètre Expert au MANS. Le prix de cession de cette parcelle est conclu à 5 € symbolique.

L'acte authentique sera établi chez Maître PERON, notaire à PARIGNE L'EVEQUE.

Compte tenu de l'avis favorable des Domaines en date du 6 avril 2010,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée C n° 2399 d'une superficie de 155 m<sup>2</sup> au prix de 5 € symbolique à Monsieur et Madame TAUGOURDEAU Jean-Marc, et à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, notaire à PARIGNE-L'EVEQUE,  
Adopté à l'unanimité.**

## **VIII)Création d'un poste d'Adjoint Technique.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **IX) INFORMATIONS DU MAIRE**

1-Marché de conception-réalisation pour la station d'épuration : les marchés vont être notifiés d'ici quelques jours. L'ordre de service sera donné le 19 avril 2010.

2-samedi 10 avril est organisée l'opération « un bébé, un arbre ». Trente trois arbres seront plantés... les membres du conseil sont conviés à la plantation.

3-inauguration vendredi soir au Crédit mutuel à l'occasion de l'installation du défibrillateur.

**Prochain conseil municipal : le 5 mai 2010.**

## **X) INFORMATIONS DES ADJOINTS :**

### **M. LISEMBART :**

Les études pour la garderie et la salle de Tennis sont presque bouclées. La consultation pour le self va être lancée prochainement.

A noter que tous de ces projets sont élaborés en concertation avec les personnes concernées. Il a d'ailleurs été fait état du projet de garderie lors du dernier conseil d'école... les retours sont plutôt positifs.

### **M. CORRE :**

1- une réflexion sur l'entrée de l'école primaire par le parking de la salle polyvalente est en cours. Cependant, il s'avère que cela pose des difficultés à certaines familles qui ont des enfants en primaire et en maternelle.... Cette réflexion sera approfondie pour la rentrée prochaine.

M. VINCENT indique que cela paraît peu judicieux et que les parents peuvent stationner place Marcel LETANG.

2-Opération tickets sport : l'escrime est renouvelé compte tenu de son succès. FA SI LA organise également une initiation à la guitare ;

3-le 24 avril prochain est organisée une exposition de peinture est organisée par Ruaudanim. Le sculpteur sur métal : Catherine URSIN réalisera une œuvre en relation avec Léonard de Vinci. Celle ci sera par la suite mis sur la façade de l'«Espace Culturel Léonard de Vinci».

### **4-M. ALLETON :**

1-Nous avons reçu en mairie deux techniciens pour l'étude de la future voie cyclable. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de bureau.

2-ZAC DES HUNAUDIERES - accès de la future station d'épuration : 5 parcelles ont été déboisées. Le cubage sera réalisé en mai 2010.

3-Animation à la bibliothèque sur le thème du jardinage bio, le composte, la diminution des pesticides.... Des démonstrations de matériel ont été réalisées tel que la balayeuse....

4-formation de l'équipe technique au fleurissement : participation à deux réunions régionales à Sablé sur Sarthe et à Cholet...

5-Déjection canine : une commission environnement sera bientôt organisée pour valider les l'implantation du mobilier urbain.

### **5-M. BLIN :**

1-la route de Brette les Pins ainsi que le nouveau parking a proximité de la salle polyvalente est prévu pour le week-end prochain.

En ce qui concerne la circulation sur ce parking, l'entrée se fera rue principale (à coté du coiffeur) et la sortie obligatoirement par la Route de Brette les Pins.

Une précision : la portion de la Route de Brette les Pins entre la rue des Pins et le carrefour avec la route de Mulsanne sera une zone 30-Prudence....

Les travaux à achever sont le goudronnage des trottoirs et les lampadaires à poser.

### **2- Autres Travaux**

Les autres travaux que sont la place derrière la boulangerie, l'avenue de la république devant les logements AKERIS, l'entrée de la salle polyvalente et la portion de route de Parigné l'Evêque sont terminés. Quelques défauts de stabilité sont apparus sur le parking derrière la boulangerie... la SCREG a pris l'engagement de reprendre les parties non stables.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30**

**Alain DELAFOY**

**Maire,**